

Catherine CHODZKO

La présidente de l'association des juristes se bat pour l'accès au droit.

Ancienne notaire, Catherine Chodzko préside l'AJPF depuis 2005. Elle prépare un double colloque sur les questions foncières pour la semaine prochaine.

"La loi est de moins en moins intelligible pour le grand public. Nous devons rétablir l'égalité devant l'accès au droit", regrette Philippe Neuffer, avocat membre de l'association des juristes de la Polynésie française. Disons le : il n'a pas tort ! Pour l'humain moyen, le monde des juristes est franchement repoussant. Ce combat pour l'accès au droit, Philippe Neuffer le mène aux côtés de Catherine Chodzko, co-fondatrice de l'AJPF en 2003 et présidente de l'association depuis 2005. Cette femme de 42 ans est une ancienne notaire. Secrétaire générale de la chambre des notaires de Polynésie de 2000 à 2004, vice-présidente de la Jeune chambre économique en 2005 et aujourd'hui présidente de l'AJPF, elle veut réunir autour d'elle toutes les sommités du petit microcosme juridique de Papeete.

L'objet de ce rassemblement, c'est un double colloque consacré au foncier en Polynésie et qui aura lieu en fin de semaine prochaine. Pour les préparer, l'association des juristes a mis en place en juin 2007 un atelier comprenant des titulaires du diplôme universitaire "La terre en Polynésie française". Cet atelier a travaillé pendant un an pour auditionner les administrations et les professionnels des questions foncières", raconte Catherine Chodzko.

Ce travail a permis de rédiger un guide pour les affaires de terre. Le livret est prêt. Son éditrice, Dominique Morvan (Univers Polynésiens), explique qu' "il inaugure la collection "Pour comprendre" qui répondra à des questions liées au développement du pays". Le guide sera distribué gratuitement jeudi prochain pendant la journée de l'accès au droit à l'assemblée. Une journée qui se veut uniquement "terre à terre", en réponse aux interrogations de la population. Mais dans le même temps, un second colloque réunira les spécialistes qui préféreront jargonner : "Nous ne voulions pas frustrer la population. Nous avons donc décidé de faire cette journée pratique et d'organiser à côté un colloque réservé aux professionnels et durant lequel nous pourrions parler des réformes envisageables dans le domaine foncier en Polynésie", raconte Catherine Chodzko.

Pendant un an, ces colloques ont été préparés par "l'atelier accès au droit" de l'AJPF, composé d'une dizaine de Polynésiens titulaires du diplôme universitaire "La terre en Polynésie française". "Ce DU qualifiant a été créé en 2006 par Bruno Saura dans le cadre de la formation continue de l'université. Une vingtaine de personnes y ont été formées depuis trois ans. Pour y avoir accès, il faut parler tahitien", explique Catherine Chodzko, qui fait partie de



Catherine Chodzko (à gauche) a travaillé avec des titulaires du DU "La terre en Polynésie française", des Polynésiens formés à la question foncière, comme Adèle Teata et Maire Taraihou (à droite).

l'équipe enseignante de ce DU. Ces Polynésiens formés à la question foncière serviront d'interprètes, jeudi à l'assemblée. Comme le dit Philippe Neuffer, "le langage juridique est déjà incompréhensible pour quelqu'un qui parle français. Alors pour quelqu'un qui ne parle pas français..." L'objectif de Catherine Chodzko et de son association est donc de rendre la loi accessible à la population polynésienne, tout en permettant aux juristes de débattre.

Dans la même veine, un séminaire consacré à la réforme communale devrait être organisé dans le courant du premier semestre 2009. Il s'adressera aux élus et personnels communaux en mal d'outils pour maîtriser la réforme. Car pour les tavana non plus, l'accès au droit n'est pas une mince affaire.

Benoît Buquet

JOURNÉE ACCÈS AU DROIT



"Nul n'est censé ignorer la loi, mais à condition qu'elle soit accessible", a rappelé hier l'avocat Philippe Neuffer. Afin de rendre la loi intelligible, l'association des juristes organise jeudi 9 octobre une "Journée d'accès au droit en matière foncière" dans le hall de l'assemblée. Pour répondre aux questions pratiques de la population, notaires, juges, avocats, ingénieurs et géomètres seront réunis de 8h à 15h30. Des interprètes en langues polynésiennes spécialistes du foncier seront également présents et un "Guide pratique des affaires de terre" (éd. Univers Polynésiens) sera distribué gratuitement. En parallèle, un colloque consacré au foncier se déroulera les 8, 9 et 10 octobre au lycée hôtelier. Placé sous la responsabilité scientifique de Tamatoa Bambridge, ce colloque permettra de débattre des réformes à prévoir en matière foncière en Polynésie.

CARNET DE ROUTE

- ✓ De 2000 à 2004, Catherine Chodzko, titulaire du diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, a été secrétaire générale de la Chambre des notaires de Polynésie française.
- ✓ Elle faisait partie de l'équipe fondatrice de l'association des juristes de la Polynésie française (AJPF) créée le 3 septembre 2003. Elle en a pris la présidence en 2005.
- ✓ Vacataire à l'université de la Polynésie française depuis 2001, elle enseigne dans l'équipe du diplôme universitaire qualifiant "La terre en Polynésie" qui existe depuis 2006 à la formation continue de l'UPF.
- ✓ L'AJPF a organisé un premier colloque en 2006 sur le droit de la famille : violences conjugales, droit de succession, etc.
- ✓ Catherine Chodzko a aussi été attachée parlementaire de la députée Béatrice Vernaudon et conseille aujourd'hui la représentante Sandra Levy-Agami.

Infos, contacts et programmes sur <http://assojpgf.blogspot.com>.

Contactez-nous !

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique, vous avez des proches, des fetii qui mériteraient d'y figurer, envoyez-nous les coordonnées à : redac@lesnouvelles.pf ou par courrier : Les Nouvelles – BP 629 – Papeete.